DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers : *En exercice : 11* *Présents : 7* *Excusés : 2* *Absents : 2* *Votants : 8*	*L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFON, Maire.* *Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.*
Date de la convocation : *04/12/2023*	*Excusés : Jérémie MONGELLAZ pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laetitia SOCQUET-JUGLARD* *Absent : Jean-Loup MARTIN Jacky MARIN-LAMELLET,* *A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS*

Délibération n° 2022-D70 - Station des Saisies – Convention relative à la distribution des secours sur le secteur du Mont-Bisanne avec la SPL Domaines skiables des Saisies – Saison d'hiver 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle que les missions de secours sont assurées sur les domaines skiables des Saisies par le service des pistes de la SPL Domaines skiables des Saisies.

Il rappelle notamment que l'annexe 4 relative aux prestations complémentaires de la délégation de gestion du domaine skiable partiel (ski alpin et ski nordique), secteur Mont-Bisanne, conclue par avenant avec la SPL Domaines skiables des Saisies à la date du 12 novembre 2019, stipule que des conventions spécifiques de distribution des secours seront établies entre le Délégataire et la Commune de Cohennoz.

Afin d'officialiser les missions de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparait nécessaire de conventionner ave la SPL Domaines skiables des Saisies en ce qui concerne le secteur du Mont-Bisanne.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal un projet de convention relative à la distribution des secours sur le secteur du Mont-Bisanne à passer avec la SPL Domaines skiables des Saisies pour la saison d'hiver 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés *(8 voix pour) :*

- ***Approuve*** la convention à intervenir avec la SPL Domaines skiables des Saisies concernant la distribution des secours sur les domaines skiables des Saisies, secteur du Mont-Bisanne, pour la saison d'hiver 2023-2024.
- ***Autorise*** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20231211-2023-D70-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2023
Affichage : 14/12/2023

MAIRIE DE COHENNOZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Savoie)